

COMMUNE

LES ADRETS DE L'ESTEREL

31 mars 2008

OBJET

- ◆ N° 4 – Fonctionnement du Conseil Municipal – Commissions - Délégués
- ◆ N° 5 – Election des délégués aux syndicats intercommunaux
- ◆ N° 6 – Composition de la commission d'appel d'offres et du bureau d'adjudication
- ◆ N° 7 – C.C.A.S. (centre communal d'actions sociales) – Désignation des délégués
- ◆ N° 8 – Désignation des délégués au sein de l'association des communes forestières du Var
- ◆ N° 9 – Indemnité de fonctions du maire et des adjoints

MAIRIE DES ADRETS DE L'ESTEREL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 31 mars 2008

Conseillers présents : MM, BROGLIO Nello, maire,

CAPPA Jean François, LASSAGNE - MASBOU Annick, HEMSEN Alain, TREMEREL Liliane et FERNANDEZ Bernadette : adjoints.

GUERIN René, DUBOIS Florence, SANIER-FERNANDEZ Isabelle, de JESUS Jérôme, HIVET Catherine, MISEROUX Gérard, DUFAVET Eric, GERMAIN Jacques, BARATTA Christine, SARRACO Reine, DE TRICAUD Chantal, FLANDIN Gérard et CLIMENT Lucienne : Conseillers Municipaux.

Absents excusés : HARTZ André, MURTA Jean Louis, LACOSTE Jacques et GILLES Alain.

-
1. Pour le bon fonctionnement de la municipalité, les conseillers municipaux sont invités à établir la liste des différentes commissions chargées de préparer les questions qui seront soumises au conseil municipal.

En application de l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, le maire est Président de droit de chaque commission.

Après un vote à bulletins secrets et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal a désigné :

Commissions Municipales

Finances et budget

Alain HEMSEN, Jean François CAPPA, Annick LASSAGNE-MASBOU, André HARTZ, Liliane TREMEREL, Bernadette FERNANDEZ, Gérard MISEROUX, Eric DUFAVET, Jacques GERMAIN et Alain GILLES

Urbanisme – Permis de construire

Jean François CAPPA, Florence DUBOIS, Isabelle SANIER, Jacques GERMAIN et Alain GILLES

Bâtiments Communaux

Jean François CAPPA, André HARTZ, Gérard FLANDIN, Alain GILLES

Voirie – Eclairage

André HARTZ, Jean François CAPPA, Gérard FLANDIN, Alain GILLES, Jean Louis MURTA

Eau – Assainissement

André HARTZ, Jean François CAPPA, Jérôme de JESUS, Alain GILLES, Jacques LACOSTE et Jean Louis MURTA

Forêt – Prévention Incendies

Liliane TREMEREL, Jean François CAPPÀ, Gérard FLANDIN, Jacques GERMAIN, Jacques LACOSTE et Reine SARRACO

Environnement – Cadre de vie – Traitement des déchets

Bernadette FERNANDEZ, Liliane TREMEREL, Lucienne CLIMENT, Jérôme de JESUS, Catherine HIVET, Jacques LACOSTE et Isabelle SANIER-FERNANDEZ

Affaires Scolaires – Jeunesse

Annick LASSAGNE-MASBOU, Bernadette FERNANDEZ, Alain HEMSEN, Liliane TREMEREL, Jérôme de JESUS, Florence DUBOIS, Catherine HIVET

Information – Communication

Liliane TREMEREL, Alain HEMSEN, Chantal de TRICAUD, René GUERIN, Jacques LACOSTE, Isabelle SANIER-FERNANDEZ

Sports – Loisirs – Culture – Tourisme (O.M.S.L.A.)

Annick LASSAGNE-MASBOU, Bernadette FERNANDEZ, Alain HEMSEN, Chantal de TRICAUD, Jérôme de JESUS, Florence DUBOIS, Eric DUFVET, Gérard FLANDIN, René GUERIN

Délégués

CAOS (Comité d'action des œuvres sociales)

Bernadette FERNANDEZ, Jean François CAPPÀ et Lucienne CLIMENT

Mission Locale pour l'Emploi

Titulaire : Christine BARATTA

Suppléante : Catherine HIVET

Maison pour l'Emploi

Titulaire : Gérard MISEROUX

Suppléante : Christine BARATTA

Correspondant défense : Florence DUBOIS

Comité consultatif de la Siagnole : André HARTZ

2. Conformément à l'article L. 5213-7 du code général des collectivités territoriales et à la loi du 06 février 1992, le conseil municipal procède à l'élection à bulletins secrets des délégués aux divers syndicats intercommunaux comme il suit :

S.E.V.E. (Syndicat de l'Eau du Var Est)

Titulaires : André HARTZ (Corniche de Fontsante) – Alain GILLES (Corniche de Séguret)

Suppléants : Jean Louis MURTA (Chemin de Chense) – Jérôme de JESUS (quartier Catau)

S.M.I.T.O.M. (Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères)

Titulaires : Bernadette FERNANDEZ (Le Logis de Paris) – Gérard MISEROUX (Quartier Pélicouët)

Suppléants : Catherine HIVET (Allée des Eucalyptus) – Liliane TREMEREL (Le Logis de Paris)

S.I.V.O.M. (Syndicat Intercommunal à vocations multiples)

Titulaires : Nello BROGLIO (Chemin de la Tuilière) – Gérard MISEROUX (Quartier Pélicouët)

Suppléants : René GUERIN (Quartier les Gabriels) – Alain HEMSEN (Chemin de la Beïlesse)

S.I.P.M.F. (Syndicat intercommunal pour la protection du massif forestier)

Titulaires : Nello BROGLIO (Chemin de la Tuilière) – Liliane TREMEREL (Le Logis de Paris)

Suppléant : Gérard FLANDIN (Hameau de Marras)

SYMIELEC (Syndicat Mixte Electricité)

Titulaire : André HARTZ (Corniche de Fontsante)

Suppléant : Isabelle SANIER-FERNANDEZ (Le Logis de Paris)

Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.)

Titulaires : Nello BROGLIO (Chemin de la Tuilière) – Gérard MISEROUX (Quartier le Pélicouët)

Suppléants : Alain GILLES (Corniche de Séguret) – Catherine HIVET (Allée des Eucalyptus)

3. En application des articles 33 et 34 de la loi d'orientation n° 92.125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents procède à l'élection par bulletins secrets des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres et du bureau d'adjudication comme il suit :

Membres titulaires : Jean François CAPPÀ, André HARTZ et Alain HEMSEN

Membres suppléants : Eric DUFAVET, Alain GILLES et Catherine HIVET

4. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents procède à l'élection à bulletins secrets des quatre représentants du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du Centre Communal des Actions Sociales (C.C.A.S.) comme il suit : Alain HEMSEN, Chantal de TRICAUD, Lucienne CLIMENT et Reine SARRACCO

5. La commune des Adrets de l'Estérel est adhérente à l'Association des Communes Forestières du Var et conformément à l'article 18 des statuts de cette association, le conseil municipal doit désigner un titulaire et un suppléant pour y être représenté. A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne :

Titulaire : Nello BROGLIO

Suppléante : Jacques GERMAIN

6. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide que le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux (article L.2123-23) et ce à compter du 14 mars 2008 sera fixé aux taux suivants :

Taux en % de l'indice brut terminale de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

Maire : 43 % de l'indice 1015,

Adjoints : 16,5 % de l'indice 1015

Le montant maximum des crédits ouverts au budget de la commune pour le financement des indemnités de fonction du maire et des adjoints sera égal au total de l'indemnité maximale du maire et du produit de 16,5 % par le nombre d'adjoints : 6 (six).

Les indemnités de fonction seront payées trimestriellement.

Vu par nous, Maire de la Commune des Adrets de l'Estérel, pour être affiché le 21 décembre 2007 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

Fait aux Adrets de l'Estérel, le 1^{er} avril 2008



Le Maire :

N. BROGLIO